

Numéro	13
Objet	ENGAGEMENT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS LE DISPOSITIF ACCELERATEUR DE TRANSITION VIA UN CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'ADEME
Rapporteur	Arnaud MAGLOIRE

Date de convocation et d'affichage : 01 octobre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h15.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 111
- Votants (présents + pouvoirs) : 126

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BACHMANN Jean-Marie, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DA ROCHA Katia, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GOUJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, OUDIN Michel, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BAUDOUX Bruno à HONORÉ Nicolas, BILLET André à RAGUIN Jacky, BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUDADI Rachida à François MANDELLI, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, DAHDOUH Fadi à FRAENKEL Stéphanie, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GERARD Fabien à HENRI Pascal, GUILLAUMET Virginie à LEYMBERGER Brigitte, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, SERRA Frédéric à BOISSEAU Dominique, SOMSOIS Hervé à LE CORRE Marie, THOMAS Christine à BRET Marc.

**Excusés :** BAZIN-MALGRAS Valérie, BECARD Francis, DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, MEIRHAEGHE Sonia, MONTAGNE Jean-Jacques, POIVEZ Kevin, SIMON Éric.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
126		126		

Le Conseil communautaire approuve à la l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021

**ENGAGEMENT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS LE DISPOSITIF ACCELERATEUR DE TRANSITION VIA UN CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'ADEME**Annexes :

- Modèle type de l'annexe technique
- Modèle type de l'annexe financière

Exposé :

Le cadre législatif est défini, « l'urgence écologique et climatique » est inscrite dans le code de l'environnement depuis 2019<sup>1</sup>. Engager la transition écologique, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble. Être demain, un territoire résilient, c'est dès aujourd'hui agir, s'organiser, expérimenter dans tous les domaines d'actions et avec tous les acteurs du territoire. Seule une démarche globale, c'est-à-dire œuvrant sur toutes les thématiques de la Transition Ecologique, sera à même de permettre d'atteindre collectivement les objectifs<sup>2</sup>.

Les collectivités locales et leurs groupements, au premier rang desquels les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), sont des maillons essentiels de la transition écologique et solidaire. Elles sont essentielles en vertu de leurs compétences, de leur rôle de mise en cohérence de l'ensemble des actions du territoire, menées sur la base d'une vision, d'une stratégie et d'objectifs clairs et ambitieux, qui doivent avoir un effet d'entraînement et de fédération des acteurs locaux.

En Grand Est, ces dernières années, les EPCI agissent de façon croissante pour lutter et s'adapter au changement climatique et pour réduire la consommation de ressources. Ils sont ambassadeurs, coordinateurs et opérateurs sur leur territoire de la mise en œuvre de la transition écologique, notamment à travers leur Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Troyes Champagne Métropole participe activement à cette dynamique en élaborant notamment son projet de territoire, lequel tient compte des diagnostics et enjeux mis en évidence par le PCAET et en mobilisant les acteurs locaux.

L'Agence de la transition écologique (ADEME) a développé un nouveau dispositif de financement appelé « Accélérateur de Transitions ». Dans ce cadre, afin de contribuer à la mise en œuvre de ces ambitions, Troyes Champagne Métropole souhaite concrétiser avec l'ADEME, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux programmes Cit'ergie et Économie Circulaire. Ainsi, Le COT sera destiné à alimenter le projet de transition écologique du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole.

<sup>1</sup> Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

<sup>2</sup> Le Haut Conseil Pour le Climat, dans son Rapport 2019, précise que « cette neutralité carbone en 2050 est techniquement réalisable mais implique une transformation profonde de l'économie et de la société à grande échelle. Le rythme de cette transformation est actuellement insuffisant, car les politiques de transition, d'efficacité et de sobriété énergétiques ne sont pas au cœur de l'action publique. »

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Ce programme européen existe depuis de nombreuses années et 207 collectivités ou EPCI sont d'ores et déjà engagées en France.

La démarche de labellisation concernant l'économie circulaire est, quant à elle, très récente mais basée sur les mêmes fondements que celle relative à l'énergie.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), quel que soit leur stade d'avancement, qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques climat-air-énergie et économie circulaire).

La première phase, de 12 à 18 mois maximum, non renouvelable permet au signataire :

- D'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche,
- De recruter les effectifs complémentaires nécessaires le cas échéant,
- De faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire),
- De compléter ses diagnostics territoriaux,
- De bâtir un premier plan d'actions opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase, de 1 an renouvelable 3 fois maximum, permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Cit'ergie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

À ce titre, Troyes Champagne Métropole s'engage sur des objectifs principalement basés sur :

- Une progression du score relatif au référentiel Cit'ergie (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de l'EPCI en matière de transition énergétique,
- Une progression du score relatif au référentiel du label Économie Circulaire (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative de ses progrès en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'économie circulaire (qui augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminue l'impact sur l'environnement).

En retour, l'ADEME accorde à Troyes Champagne Métropole une enveloppe de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide additionnelle variable de 275 000 € en phase 2), qui permet principalement de financer des moyens humains pour coordonner l'action sur ces thématiques (quatre postes financés à 50 % environ).

Au regard de ces éléments, la convention pourra être amendée pour la phase 2 (2022-2025).

Pour Troyes Champagne Métropole, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire, en totale cohérence avec le projet de territoire et le Plan Climat Air Energie Territorial. L'élaboration d'un COT permettra également de mettre du lien entre les différentes politiques publiques portées par Troyes Champagne Métropole (Plan de mobilités, PLPDMA, PCAET, etc.) Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER l'engagement de Troyes Champagne Métropole dans cette démarche ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs territorial joint en annexe**

